



Elevage :

La conversion en production lait biologique



L'agriculture biologique (AB) est l'un des signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine aux côtés, entre autres, du Label Rouge et de l'Appellation d'Origine Contrôlée.

Dans un contexte difficile de prix du lait, savoir que le prix de base du lait bio avoisine les 445 euros/1 000 l sur l'année 2017 interpelle. Mais suis-je prêt à passer en bio ? Ma trésorerie me permet-elle de combler l'éventuel manque à gagner sur les premières années de transition ? Puis-je compter sur des aides ? A ce jour, les aides à la conversion sont versées les 5 premières années, et sont plafonnées (en 2017) à hauteur de 15 000 Euros/ exploitation (transparence GAEC).

Dans la démarche de réflexion, il est important de vérifier si ces pratiques en conduite conventionnelle sont très éloignées de celles qui sont imposées dans le cahier des charges AB. Par exemple, le cahier des charges Bio précise que l'accès au pâturage est obligatoire dès que les conditions climatiques le permettent. Les veaux doivent, quant à eux, être élevés au lait bio, donc au lait maternel car le lait bio en poudre n'existe pas pour le moment. L'insémination artificielle (sans utiliser d'hormones) est autorisée. L'utilisation de pratiques alternatives (homéopathie, phytothérapie, aromathérapie...) est favorisée. Cependant, en cas de besoin, il est tout de même possible d'utiliser des produits vétérinaires classiques, à raison d'un nombre limité de traitements par animal et par an (ex : 3 traitements allopathiques par an pour une vache). Il est important de savoir que tous les délais d'attente sont doublés (même pour les produits de tarissement). Les vermifuges et vaccinations sont autorisés en AB et ne sont pas considérés comme étant des traitements allopathiques.

Finalement, la conduite sanitaire n'est pas un obstacle majeur à la conversion en bio.

La difficulté principale du passage en production biologique est la maîtrise de sa production fourragère : réussir à produire du fourrage en quantité et qualité suffisante sans engrais ni produits phytosanitaires de synthèse. Il faut pouvoir estimer le potentiel agronomique de ses sols pour estimer l'effectif de bovins qui peut être élevé dans ces nouvelles conditions.

De plus, en AB, les aliments achetés sont plus onéreux. A titre d'exemple, le tourteau de soja avoisine les 1 000 euros/T ! C'est pourquoi, l'objectif est de chercher au maximum l'autonomie. Ce

n'est que lorsque les surfaces de l'exploitation sont suffisantes pour nourrir le troupeau qu'il est envisageable de produire des cultures de vente. Les prairies riches en légumineuses, l'optimisation du pâturage et la production de concentrés fermiers contenant des protéagineux sont à développer.

Les repères techniques habituels de l'exploitation sont donc remis en cause avec notamment la baisse des rendements des cultures et des performances animales, la révision des techniques de désherbage (mécanique), et une part plus importante de l'herbe dans le système fourrager.

La densité laitière initiale (lait/ha de SAU) est un bon repère pour appréhender l'évolution du système. Elle combine la production du sol (rendements des cultures) et des animaux (lait par vache).

Le tableau ci-dessous présente les changements envisageables en fonction de la situation de départ. Il intègre la mise en place de céréales/protéagineux récoltés en grain (méteil grain) nécessaires pour leur fonction agronomique (rotation) et pour la recherche d'une autonomie alimentaire maximale.

Moins de 4 500 l / ha SAU	De 4 500 l à 6 000 l / ha SAU	Plus de 6 000 l / ha SAU
Conversion possible sans grande modification.	Projet bio avec maintien d'une certaine productivité (cultures annuelles, Mfais fourrage et objectif de 6 000 l / vache)	Conversion engendrant une sous réalisation du « quota »
Orientation possible (ou maintien) vers un système herbager		Accepter des baisses sensibles de productivité

Sources : Chambre d'Agriculture Normandie

Convertir son exploitation en agriculture biologique nécessite une réflexion agronomique approfondie car la taille du troupeau et le choix des cultures doivent être adaptés au potentiel de production des terres et aux besoins des animaux. Il ne faut pas hésiter à rencontrer et échanger avec des agriculteurs « bio » travaillant sur des structures comparables.

Agenda

Collecte des plastiques agricoles usagés

La collecte des plastiques agricoles usagés, organisée par la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne et la Fédération des ACVA du Comminges aura lieu du 28 mai au 1^{er} juin 2018.

Plus d'informations :
sur notre site internet.

La nouvelle édition de la brochure du réseau "Bienvenue à la ferme" est disponible



Contact :
05 61 10 43 01

PAC 2018

Faire sa déclaration PAC 2018 avec un conseiller de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne : c'est avant tout être accompagné et conseillé par un expert !

Avec leurs compétences et leurs connaissances techniques et réglementaires, les conseillers de la Chambre d'agriculture sont à votre écoute. Ils sauront vous orienter dans vos démarches.

C'est aussi la certitude d'avoir un dossier sécurisé :

- Des surfaces mesurées précisément selon les règles d'admissibilité.
- Des documents réglementaires imprimés automatiquement.
- Un dossier sécurisé qui garantit vos aides et le respect de la réglementation.

N'hésitez plus :

Téléphonez au secrétariat de la Chambre d'agriculture près de chez vous...

05 61 27 83 37
(Antenne de Caraman)

05 61 94 81 64
(Antenne de St-Gaudens)

Situation du blé dur dans la Haute-Garonne

Le pôle végétal de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne participe aux travaux de rédaction des messages "challenge blé dur". Voici le résumé du dernier bulletin.

Désherbage : interventions prioritaires sur les parcelles sales

Les parcelles qui ont pu bénéficier d'un désherbage d'automne présentent dans l'ensemble une maîtrise satisfaisante des mauvaises herbes et plus particulièrement du ray-grass.

Dans la plupart des situations, il est maintenant trop tard pour contrôler efficacement les ray-grass. Des rattrapages sont toujours possibles sur folle avoine, dicotylédones annuelles (anthémis, coquelicot, annui élevé...) ou vivaces (chardons...).

Risque de verse faible

Cette année, les développements des blés durs étant dans la moyenne historique mais avec des tallages légèrement en retrait, le risque de verse est limité.

Pour calculer plus précisément le risque à la parcelle, plusieurs facteurs agronomiques sont à prendre en compte pour estimer le risque verse et décider de sa stratégie de régulation : la sensibilité variétale, la fumure azotée et la densité de végétation. Pour plus de détail voir le message complet.

Azote : fin des apports début montaison

Variétés de blé dur	N ₀ Niveau d'azote au passage épi 1 cm à la récolte (kg/ha)	Niveau d'azote à la récolte (kg/ha)	
		à rendement élevé (> 45 q/ha)	à rendement faible (< 45 q/ha)
Arcadie, Pescadore, RGT Fabionir, RGT Vellus, Sy Banco	3,5	45	40
Avergil, Castelfidur, Claudio, Fabalis, Isidur, Karat Miradour, Qualitour, Torsadur	3,7	60	45
Alexis, Babylone, Daurix, Haridole, LG Bona, Noblis, Neller, Sculptur	3,9	70	50

Fin des apports début montaison (Epi 1cm à 2 nœuds) :

Les apports épi 1 cm ont été réalisés. Pour les compléments de l'apport épi 1 cm (dès que cet apport a été fractionné), intervenir dès que possible pour viser le stade 1 nœud.

A positionner sur une parcelle poussante et dans l'idéal avant une pluie. Apports qualité : Réservez 40 à 70 unités à sortie dernière feuille selon les variétés et les potentiels pour assurer la teneur en protéines (cf. tableau ci-contre). Cette dose de réserve est incluse dans la dose totale. Pour l'apport qualité, éviter les formes liquides, préférer ammonitrate ou urée en granulé.

Il est recommandé de réaliser un pilotage de l'azote en fin de cycle. Dans le cas de l'utilisation du HN-Tester ou du N-Pilote, vous devez vous référer à une bande sur-fertilisée pour pouvoir utiliser l'outil (au moins 100 unités supplémentaire).

Jaunissement en parcelle

Les zones de jaunissement visibles depuis plusieurs semaines et liées à l'hydromorphie sont en train de s'estomper avec le ressuyage des parcelles. Il est encore possible de voir dans les zones les plus touchées avec stagnation d'eau en surface, des phénomènes d'hydromorphie toujours visibles avec pertes de tiges et de plantes. Dans les autres zones la végétation a repris sa croissance.

Il est néanmoins possible de voir quelques symptômes de jaunissement en parcelle qui peuvent être liés à :

- **Nématodes** : Il est possible d'observer des jaunissements liés aux nématodes à la reprise de végétation. Les parcelles sablonneuses sont généralement les plus concernées. Les systèmes racinaires sont touchés et il est possible d'observer des kystes sur les racines. Attention néanmoins tous les nématodes ne provoquent pas des kystes. Aucun moyen de lutte n'est efficace.

- **Mosaïques** : Les conditions climatiques fraîches depuis 20 jours permettent l'expression du virus de la mosaïque. Dès la remontée des températures et la reprise de végétation, les symptômes pourraient être plus nombreux. Les mois d'octobre, novembre et décembre plutôt secs et dans la moyenne des températures historiques n'ont pas été favorables à la multiplication du champignon (*Polymyxa graminis*) vecteur des virus de la mosaïque mais les températures froides actuelles peuvent permettre l'expression des symptômes. Une course entre le développement du virus et la croissance de la plante est en cours. Le seul moyen de lutte est la tolérance variétale. Les premiers symptômes sont observés en parcelle.

Pour les situations inexplicables (pas de problème de sélectivité, pas de symptômes de nématodes, ou de parcelle avec des symptômes de mosaïques), il est important de faire le point sur les éléments minéraux présents dans les sols en réalisant une analyse de terre (notamment pour le phosphore et la magnésie).

Maladies : calme pour le moment, suivre le climat à venir


La rouille brune et la septoriose sont aujourd'hui discrètes. La présence de septoriose est pour le moment très contenue et ne concerne pas les feuilles hautes. Dans ce contexte, le risque maladie est faible. Seules des pluies régulières et des températures douces pourront exprimer la pression septoriose et rouille brune et ainsi passer à un risque moyen.

Il est donc important de suivre l'évolution des maladies pour ajuster son programme fongicides.

Piloter le traitement entre le stade 2 nœuds et dernière feuille pointante : en fonction de la pression maladie, retarder le traitement dit « 2 nœuds » jusqu'à l'observation du seuil de traitement dans la parcelle. Un décalage permet de moduler la dose afin de protéger jusqu'au traitement pivot « Dernière Feuille Étalée ».

- Seuils d'intervention :
- Rouille brune : 1 pustule sur l'une des 3 dernières feuilles à partir de 2N
 - Septoriose sur variétés sensibles : 20% des F4 définitives atteintes (à partir de DFE : regarder la F3 définitives)
 - Septoriose sur variétés peu sensibles : 50% des F4 définitives atteintes (à partir de DFE : regarder la F3 définitives).

Pôle Végétal et Environnement - Christian BESSIERES - Tél : 05 61 10 43 13

Article réalisé en collaboration avec : 

Et si un drone vous aidait à optimiser vos apports d'azote ?

► Mes dron'images :

- Survol du drone pour mesurer la biomasse.
- Identification des disparités de chaque parcelle.
- Édition d'une carte de préconisations pour la fertilisation de la culture.
- Possibilité de consulter les cartes sur l'outil Mes p@rcelles.

► Accompagnement :

Vous souhaitez, un conseil, un appui, un regard extérieur sur votre conseil : un conseiller spécialisé à votre écoute !

LES PLUS

La précision de la mesure.
Un outil de justification réglementaire s'il est nécessaire de déplaçonner la dose d'azote pour ajuster les apports aux besoins de la parcelle.

la fabrication des produits laitiers frais (yaourts, caillés, fromages frais)
Perfectionnement

17 et 18 avril 2018 à Purpan

Cette formation vous permettra d'approfondir les techniques de fabrication des produits laitiers frais à base de laits fermentés, de laits empaquetés (yaourts, caillés, crèmes desserts...) et de fromages frais. Vous serez capable d'analyser les risques technologiques associés, de comprendre les origines des accidents de fabrication et d'acquiescer les connaissances pratiques.

F. REULET : 06 83 11 76 36
frederique.reulet@haute-garonne-chambagri.fr

Maitrise sanitaire et commercialisation des œufs

19 avril 2018 à Muret

Cette formation vous permettra de connaître la réglementation s'appliquant à la production, au stockage et à la commercialisation des œufs. Vous saurez mettre en oeuvre les Bonnes Pratiques d'Hygiène selon le guide validé du SNIPO.

F. REULET : 06 83 11 76 36
frederique.reulet@haute-garonne-chambagri.fr

Faire sa déclaration PAC avec Mes p@rcelles

20 avril 2018 à Caraman

Cette formation vous permettra de préparer votre assolement et vous apprendra à l'exporter dans TéléPAC. Préparer votre dossier PAC tout au long de l'année.

G. LAPLACE : 06 74 56 04 34
guillaume.laplace@haute-garonne-chambagri.fr

Créer et mettre en ligne son site internet

29 mai, 5 et 12 juin 2018 à

Toulouse

Cette formation vous permettra de créer et mettre en ligne votre site internet.

M. BERGES : 06 85 07 40 17
marianne.berges@haute-garonne-chambagri.fr

Pôle administration générale :

Formation :
Thierry ASTRUC et
Bénédictine DE SAINT-BERNIN
Tél : 05 61 82 13 28

Conditions générales de vente sur simple demande.



Retrouvez le catalogue formations 2017-2018 sur notre site internet

Pour toute information et pour connaître les tarifs, contactez :
Christian BESSIERES : Tél 05 61 10 42 96 ou
Guillaume LAPLACE : Tél : 06 74 56 04 34

L'installation Jeunes Agriculteurs en 2017

Suite à la présentation des chiffres de l'installation en Haute-Garonne au dernier COTI (Commission d'Orientation Installation Transmission), vous trouverez ci-dessous les éléments marquant pour l'année 2017.

Point Accueil Installation

Légère augmentation du nombre de candidats reçus au PAI avec 355 personnes reçues (+5% par rapport à 2016).

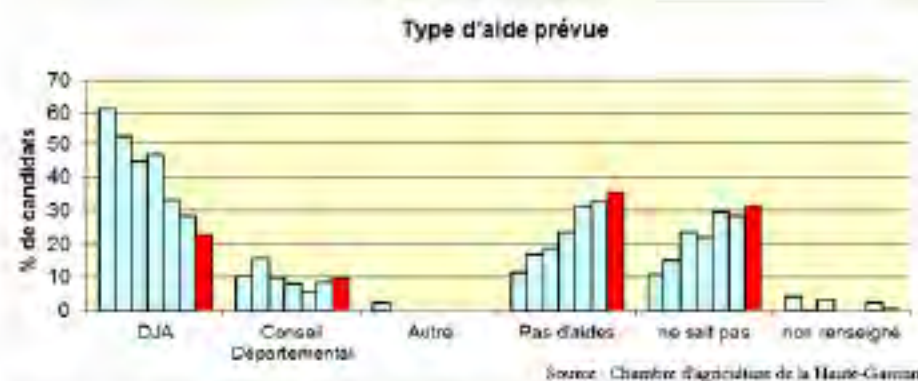


- Candidats reçus
- Auto diagnostics remis
- Auto diagnostics reçus
- Entretiens programmés

76% des personnes reçues ont moins de 40 ans.

71% n'ont pas de diplôme agricole.

Comme les personnes reçues viennent bien en amont de leur installation et n'ont pas encore le diplôme, seules 23% envisagent une installation JA.



Les grandes caractéristiques des installations envisagées :

- 70% envisagent de créer une entreprise
- 11% en reprise dans le cadre familial
- 8% en reprise hors cadre familial

Les productions envisagées :

- 37% maraîchage
- 16% grandes cultures
- 9% équins
- 4% bovins viande



© Photo CDA31 : Pierre-Yves LE NESTOUR, conseiller agriculture itinérant à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne en entretien (Point info bio)

Parcours de Professionnalisation Personnalisés (PPP) stages 21 h

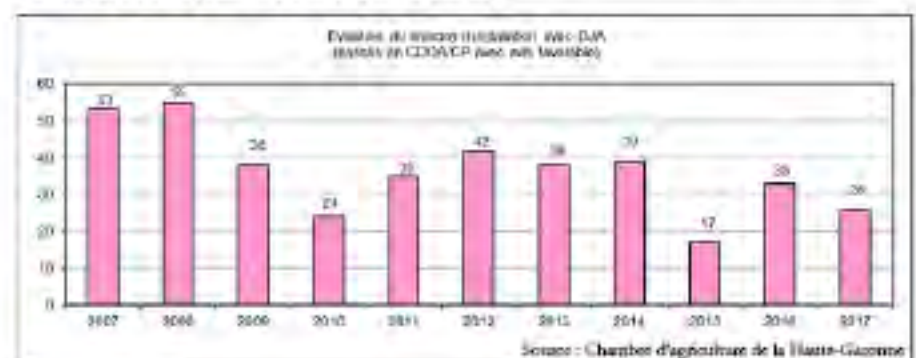
60 PPP ont été agréés et 49 PPP ont été validés en 2017.

- 34 prescriptions ont été prévues dans les PPP (3 stages en exploitation, 24 formations « préparer son PE », 1 formation « compta gestion », 1 formation « aquaponie ou pisciculture », 1 formation « raisonner les phytos », ...)

5 stages 21 h ont été réalisés, soit 55 stagiaires.

Installation JA

En 2017, 26 dossiers JA ont été validés par la Commission Permanente du Conseil Régional. Validation de 30 avenants PDE et PE en CDOA.



L'âge moyen des candidats à l'installation est de 29 ans.

Caractéristique des installations :

- 46% hors cadre familial
- 96% ATP (agriculteur à titre principal)
- 34% en Bio
- 46% en circuits courts
- 45% en société

Orientations Technico Economique des exploitations :

- 27% Maraîchage
- 19% Bovins viande
- 19% Grandes cultures
- 12% Bovins lait
- 8% Ovins viande
- 8% Equins et activités équestres
- 4% Arboriculture
- 4% Aviculture

Spécificités des dossiers JA :

- Montant moyen DJA 2017 : 29 146 € (17 810 € en 2016)
- Modulation :
 - HCF : 46%
 - Agro écologie : 50%
 - VA : 92%
 - Emploi : 46%
 - Maintien foncier : 77%
 - Modulation reprise modernisation : 88%

Les données chiffrées 2017 de l'installation en Haute-Garonne sont sensiblement identiques à l'année 2016.

Dans la prochaine édition des pages techniques de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne, nous vous présenterons les mesures d'accompagnement de l'installation mises en place par le Conseil Régional Occitanie.

le Point Accueil Installation à la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne :

Pour privilégier l'écoute et personnaliser le plus possible les réponses, tous les candidats sont reçus en rendez-vous individuel (durée de 1 h à 1 h 30).

Accueil sur RENDEZ-VOUS dans les locaux de la Chambre d'Agriculture à :

- Toulouse tous les matins.
- Caraman le 1^{er} jeudi du mois matin.
- Muret le 3^{ème} mardi du mois matin.
- Saint-Gaudens les 2^{ème} et 4^{ème} jeudis du mois matin.

Contact : Tél : 05 61 10 42 60 ou pointaccueilinstallation@haute-garonne.chambagri.fr



La responsabilité en cas d'accident de la circulation

Le législateur a aménagé un régime spécial de responsabilité civile dans le cas d'accidents de la circulation afin d'offrir une meilleure protection aux victimes. La responsabilité pèse sur le gardien du véhicule ainsi que le conducteur en fonction de leur participation à la réalisation du dommage.

Champ d'application

La loi de 1985 prévoit que le régime d'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation est applicable lorsqu'un dommage est causé par un véhicule terrestre à moteur ainsi que ses remorques ou semi-remorques. Seuls les accidents provoqués par les chemins de fer et les tramways circulant sur les voies qui leur sont propres sont exclus de ce texte.

Par conséquent, la loi est applicable aux engins agricoles. La jurisprudence a notamment retenu la responsabilité du conducteur d'une machine agricole attelée à un tracteur qui projette une pierre contre une personne. De même, l'accident causé par une remorque est soumis à cette réglementation dès lors qu'elle est toujours attelée au véhicule lors de la survenance du dommage.

Intervention du véhicule

La victime doit prouver que son préjudice est provoqué par le fait du véhicule. Peu importe que le véhicule soit en mouvement ou que le moteur fonctionne pour engager la responsabilité du conducteur.

Par ailleurs, il n'est pas nécessaire de démontrer un contact entre la victime et le véhicule fautif s'il est établi un lien de causalité entre la survenance de l'accident et la situation du véhicule. Ainsi, les juges ont considéré que l'accident causé par le fonctionnement autonome d'un concasseur attelé à un tracteur immobile reste soumis ces dispositions.

Faits exonérateurs de la responsabilité du conducteur

La force majeure ou le fait d'un tiers ne peuvent exonérer le conducteur de sa responsabilité. Seule la faute de la victime peut libérer le conducteur, à condition toutefois, si la victime n'est pas elle-même conducteur de véhicule terrestre à moteur, que sa faute soit inexcusable et soit la cause exclusive de l'accident. La faute inexcusable est « la faute volontaire, d'une exceptionnelle gravité, exposant sans raison valable son auteur à un danger dont il aurait dû avoir conscience ». Si la victime est un conducteur, sa faute doit avoir contribué directement à la survenance du dommage.

Par contre, l'exonération est impossible en cas de dommages causés aux personnes âgées de moins de 16 ans, de plus de 70 ans ou titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'incapacité permanente ou d'invalidité au moins égal à 80 %. Ces personnes doivent être impérativement indemnisées.

Pôle Installation et Entreprise - Nathalie MONDIES - Tél : 08.99.70.10.90
(2,99€ l'appel et 0,60€ la min.) Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 12h15
Permanence sur rendez-vous à Caraman, Fronton, Muret et St-Gaudens

Remise des diplômes aux médaillés du concours général agricole de Paris



Le jeudi 05 avril, Yvon PARAYRE, Président de la Chambre d'Agriculture a remis à la Maison des vins de Fronton, les diplômes aux médaillés du Concours Général Agricole (CGA) de Paris 2018 pour la catégorie « concours des vins » et « concours des produits agricoles ».

De notoriété internationale, ce concours récompense les meilleurs vins et produits du terroir français. Il permet de valoriser la diversité et la qualité de la production française. Les produits sont d'origine agricole récoltés ou transformés en France. Ils peuvent être d'origine fermière, artisanale ou industrielle.

C'est la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne qui est chargée d'organiser la collecte des vins du secteur (Fronton, Comté Tolosan, Coteaux du Quercy, Saint Sarda, coteaux et terrasses de Montauban) en partenariat avec le syndicat des vins de Fronton et la Chambre d'Agriculture du Tarn et Garonne. Elle organise également la collecte des produits de la Haute-Garonne qui participent au CGA chaque année à Paris. L'organisation autour de ce concours permet de mettre en avant les produits agricoles et locaux de nos territoires en cohérence avec les orientations de la Chambre d'Agriculture (AOC Fronton, AOC ail de Cadours, produits fermiers, circuits courts, Produits sur son 31, Drape fermiers...).

Palmarès du concours des vins et des produits 2018

• Catégorie vin

14 médailles d'or, 15 médailles d'argent, 2 médailles de bronze. Avec 31 médailles (dont 17 pour l'AOC Fronton), essentiellement en or et en argent, l'édition 2018 du CGA des vins est un bon cru pour les producteurs locaux.

• Catégorie produits agricoles

1 médaille d'or, 3 médailles d'argent

Retrouver le palmarès sur le site de la Chambre d'Agriculture (www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr) ou le palmarès complet sur le site www.concours-agricole.com

Félicitation aux vainqueurs !



Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous n'avez pas de repreneur et que vous en cherchez un pour lui transmettre votre exploitation (outil de travail) ou si vous recherchez un associé, le Répertoire Départ Installation peut vous aider.

Si vous êtes intéressés par la démarche, vous pouvez contacter le Pôle Installation et Entreprise de la Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne au 05 61 10 42 81 ou consulter le site Internet : www.repertoireinstallation.com

Offres d'exploitation

► 31-15-06 Pyrénées centrales

Vente ou location d'une exploitation en bovins viande. 80 ha à reprendre 30 de l'exploitant, 50 en fermage de tiers. Tout en prairies actuellement, une quinzaine d'hectares seraient labourables.

Cheptel de 80 vaches limousines sélectionnées (concours et vente de reproducteurs).

Vente en négoce pour les broutards, vente en direct pour les reproducteurs.

Deux stabulations (1 000 et 500 m²) de 15 ans d'âge (cimentés, électricité, eau, chacune avec parc de contention). Matériel à reprendre : tracteur et round balle neufs, tout le matériel pour la fenaison, l'alimentation et le transport des animaux en très bon état.

Main d'œuvre actuelle : 1,2 UTH (un petit quart temps en service de remplacement).

La maison d'habitation n'est pas à reprendre, ainsi que le hangar de stockage.

CEFI (contrat d'association temporaire) clairement souhaité.

Commerces les plus proches à 3 km, classes d'école primaire sur plusieurs villages (ramassage), collège, chef lieu de canton et autres commerces à 7 km.

► 31-18-01 Coteaux de Gascogne

Vente de la totalité d'une exploitation laitière avec transformation fromagère.

Prix global 362 000 €.

Surface totale en propriété 16 ha (6 en bois, 10 en pâtures naturelles), toute clôturée. Possibilité de récupérer des terres mises à disposition verbalement (7 ha environ).

Pas de traitement sur les terres.

Production laitière : vaches-brebis-chèvres, transformation fromagère sur place. Vente des fromages, de la viande de chevreau et d'agneau, d'œufs et de volailles en vente directe (AMAP, marché, panier).

Le cheptel à reprendre rapidement sinon vente progressive (60 Lacaunes et Bascois, 40 chèvres, 7 vaches Brunes).

Possibilité d'estiver avec un berger du coin.

Bâtiment agricole neuf (350 m²) : quai d'alimentation, comadis, abreuvoirs automatiques, quai de traite, salle de lavage, bac de récupération du petit lait. Bâtiment transformation : plusieurs salles équipées, un groupe froid, pourrait convenir à d'autres transformations (légumes par exemple).

Plusieurs dépendances, éventuellement aménageables.

Matériel : tracteur 70 CV avec fourche, bennette, gyrobroyeur, plateaux remorques, matériel de fromagerie et commercialisation, matériel pour apiculture...

Cherche un(e) candidat(e) motivé(e) ou un couple pour la globalité ; mais pourrait convenir pour mettre en place plusieurs ateliers et donc plusieurs personnes.

Maison d'habitation, de type longère du Comminges, 150 m² habitables, comprise dans le prix global. Elle comporte trois grandes chambres, cuisine, salle à manger, salle de bain, chauffage au bois (produit sur place) et électrique. Il y a un WC et une douche + lavabo à l'extérieur de la maison.

CEFI (contrat d'association temporaire) peu envisageable. Ecole primaire, commerces, au village, collège privé à 10km, collège public et lycée et tous services à 14 km.

Candidat en recherche

► 31-18-01 24 ans, BTS ACSE

Recherche des terres en location ou à l'achat ainsi que des bâtiments d'exploitation dans le Comminges.

Envisage de faire des céréales bio.

Eligible aux aides JA.